

Tiers-lieu paysan Beauregard

Charte sur l'utilisation des outils

Rédacteur : Le Groupe d'Action Atelier Partagé

Date du document 19/3/2026 - Version 1.0

Statut : document validé par le Groupe d'Action

Le groupe d'Action Atelier Partagé du Tiers-lieu Paysan Beauregard (TLPB) a pour responsabilité la gestion de l'utilisation des outils. Ils peuvent être utilisés sur le site du TLPB ou hors site, dans un cadre collectif ou individuel.

Les rôles pour l'utilisation d'un outil

<u>Référent ou référente</u>	Un membre du Groupe d'action Atelier Partagé habilité pour encadrer l'utilisation du matériel
<u>Membre actif</u>	Un adhérent du TLPB à jour de sa cotisation annuelle en qualité de « membre actif »

Utilisation des outils dans l'atelier partagé du TLPB

Les outils du Groupe d'Action Atelier Partagé sont accessibles depuis l'atelier du TLPB. Ils peuvent être utilisés par les **membres actifs** du Groupe d'Action Atelier Partagé, sous la responsabilité **d'un référent ou d'une référente.**

L'habilitation d'un référent ou d'une référente pour un outil donné se fait par auto habilitation des membres actifs du groupe. Elle doit s'envisager pour chaque outil et pour chaque personne.

Un registre des outils est tenu par le groupe. Il précise, en plus d'informations techniques et de sécurité, la liste des référents et référentes.

Un registre des référents et référentes est tenu par le groupe. Il précise, en plus d'informations permettant de contacter les personnes, la liste des outils pour lesquels ils ou elles sont habilités.

Utilisation collective hors site dans le cadre de chantiers participatifs organisés par le TLPB

Certains outils de l'atelier partagé sont utilisables hors sites sur des chantiers participatifs. Les conditions d'utilisation collectives hors sites d'un outil sont précisées dans le registre des outils.

Le référent ou la référente est seule responsable de la sortie des outils. Il ou elle renseigne une fiche de chantier et une fiche de sortie du matériel.

Utilisation individuelle hors site par des membres actifs du TLPB

Certains outils de l'atelier partagé sont utilisables hors sites et peuvent être empruntés pour une utilisation individuelle. Les conditions d'utilisations individuelles hors sites d'un outil sont précisées dans le registre des outils.

La personne qui emprunte un outil s'engage sur les points suivants :

- 1- être **membre actif du TLPB**
- 2- être informée des conditions d'utilisations individuelles hors sites de l'outil emprunté,
- 3- participer aux frais : consommables et réparations éventuelles,
- 4- signer une décharge en cas d'une mauvaise utilisation de l'outil qui causerait des dommages corporels ou matériels,
- 5- être couverte par une assurance de responsabilité civile,
- 6- ne pas prêter l'outil à un tiers pendant toute la durée de son prêt.

L'outil est remis en main propre par un référent ou une référente qui est responsable de son suivi jusqu'à sa restitution. Il ou elle renseigne une fiche de sortie de matériel qui précise notamment la date prévisionnelle de restitution.

Nettoyage, réparation, maintenance

Après chaque utilisation, les outils doivent être nettoyés avant leur rangement et laissés prêts pour une nouvelle utilisation.

Si un outil doit être réparé, ou si une action spécifique de maintenance doit être réalisée, l'information doit être portée dans le registre des outils et l'opération correspondante doit être menée jusqu'à son terme par le référent ou la référente.

Signature de la Charte

Prénom et nom	
Date	
Signature précédé de la mention manuscrite : « Je suis un membre actif adhérent du TLPB et à jour de ma cotisation annuelle »	